

PIZZA PINO PAYE TES SALAIRES PAS DES POURBOIRES !

Le conseil des prud'hommes de Lyon a condamné le 5 février 2018 la société Pizza Pino Elysées à verser ses salaires à un salarié.

La société Pizza Pino se contentait depuis des années de payer chaque semaine une partie de ses salariés avec des enveloppes contenant des pourboires (services).

Une fiche de paye « fictive » avec « zéro virement » leur était remise ne correspondant pas au versement des pourboires.

Ainsi pendant que ce salarié gagnait en pourboire autour de 900 euros mensuels pour plus de 45 heures hebdomadaires, sa fiche de paye indiquait un versement de 1700 euros net, devant en plus payer des impôts sur des montants qu'il n'a jamais reçu !

SAMEDI 2 juin 2018 à 12h

RASSEMBLEMENT devant PIZZA PINO

Place Bellecour-Lyon 2ème

Pour joindre Sud commerce et services : 06 51 25 40 77